

1^{er} Tournoi interne 2026 de L'ECHIQUEUR TRESSOIS ET DES COTEAUX BORDELAIS

RÈGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

L'Echiquier tressois et des coteaux bordelais organise

Le 1^{er} tournoi interne 2026 DE L'ECHIQUEUR TRESSOIS ET DES COTEAUX BORDELAIS

Samedi 07 Mars 2025

Ecole primaire de tresses

Avenue des Ecoles 33370 TRESSES

ARTICLE 2 RÉGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 93^e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables au 1er janvier 2023
- L'article A5 de l'annexe A « Parties en cadence rapide ». Le forfait est déclaré à la tombée du drapeau.
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers classés FIDE
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04)
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence. Le classement utilisé pour les appariements sera, par ordre de priorité pour chaque joueur :
 - 1/ Le classement Elo Rapide FIDE, car le Elo Rapide FFE n'est plus publié pour les joueurs ayant un Rapide FIDE, à défaut
 - 2/ Le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide, à défaut
 - 3/ Le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE

ARTICLE 3 HORAIRES

- Ouverture : 13h30
- Pointage et dernières inscriptions jusqu'à 13h45
- ronde 1 :14h00
- ronde 2 :14h40
- ronde 3 :15h20
- ronde 4 :16h00

- ronde 5 :16h40
- ronde 6 :17h20
- ronde 7 :18h00
- Fin du tournoi et Remise des prix : 18h30 mins environ

ARTICLE 4 CADENCE

- 12 minutes + 3 secondes par coup pour toute la partie

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

- Tous : gratuit

ARTICLE 6 DÉPARTAGES

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement :

- Buchholz tronqué
- Buchholz
- Performance

ARTICLE 7 PRIX

- Pas de prix
- Les prix seront affichés avant la fin de la quatrième ronde

ARTICLE 8 ARBITRAGE

Arbitres :	Jean-Luc Feit	Arbitre Fédéral Elite 1
Assisté si besoin par :	Lucie Argenté	Arbitre Fédérale Elite 1
	Pierre Rey	Arbitre Fédéral Open 1

ARTICLE 9 COMMISSION D'APPEL

Un jury d'appel pourra être constitué si besoin. Il sera composé d'un arbitre, d'un représentant de l'organisation et d'un représentant des joueurs.

ARTICLE 10 DIVERS

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Interdiction de fumer dans l'aire de jeu et dans tout le bâtiment
- Tout forfait doit être justifié et signalé à l'arbitre avant l'appariement suivant.
- Toute infraction aux règles pourra faire l'objet d'un avertissement, deux avertissements entraînent l'exclusion du tournoi et le dépôt d'une plainte à la Commission de Discipline de la Fédération du joueur concerné
- Buvette installée dans le hall d'entrée et à l'extérieur (le plus loin possible de la salle de jeu)

ARTICLE 12 ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement et la

charte du joueur d'Echecs.

L'organisateur,

De Barros Frédéric

L'arbitre principal,

FEIT Jean-Luc